

République française

Département du Cantal

COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 18 juillet 2022

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 13/07/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
Présents : 10	
Votants: 10	Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Didier CHAMBON, Chantal GAY
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Cécile MOMMALIER
	Secrétaire de séance: Marie-Pierre BABUT

Objet: subvention à l'APE les galopins de Vendes pour un voyage scolaire - DE_2022_014

Madame Catherine MAISONNEUVE, Maire de Veyrières, informe l'Assemblée que l'Association des Parents d'Elèves de Vendes sollicite la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire.

Le coût total du voyage est de 11 073.80 €. La mairie de Bassignac prend en charge la totalité du transport soit 1479.00 €. Le coût restant du voyage par enfant s'élève à 820.00 €.

Il est précisé que 5 enfants de la commune de Veyrières participent à ce voyage.

L'APE demande une participation de 50.00 € par enfant, ce qui impliquerait le versement d'un subvention globale d'un montant de 250.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser à l'APE Les Galopins de Vendes une subvention exceptionnelle d'un montant total de 250.00 € afin de contribuer au financement d'un voyage scolaire.

Fait et délibéré à Veyrières, le 18 juillet 2022

Le Maire
Catherine MAISONNEUVE

